

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

<b>DELIBERATION N°CD2024-04/1/23 DOSSIER N°6264</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS - DÉPENSES DE PERSONNEL</b>
---	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Thierry BOURGUIGNON à Jean-Luc LEGER  
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME  
Marie-France GALBRUN à Mary-Line GEOFFRE  
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD  
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT  
Renée NICOUX à Patrice FILLOUX  
Isabelle PENICAUD à Eric BODEAU  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON  
En l'absence de M. Thierry GAILLARD

**OBJET : FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS - DÉPENSES DE PERSONNEL**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,*

VU l'article L3121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales  
VU le rapport CD2024-04/1/23 de Madame la Présidente du Conseil départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,

### DÉCIDE,

De fixer pour l'année 2024, les enveloppes affectées aux dépenses de personnel des groupes d'élus ainsi qu'il suit :

- groupe d'Union de la Droite, du Centre et des Indépendants = **65 250 €**
- groupe de la Gauche = **43 500 €**.

Ont voté contre :

M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Armelle MARTIN), M. Eric BODEAU, M. Thierry BOURGUIGNON (ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER), M. Patrice FILLoux, Mme Marie-France GALBRUN (ayant donné pouvoir à Mme Mary-Line GEOFFRE), Mme Marinette JOUANNETAUD, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Jean-Luc LEGER, M. Jean-Jacques LOZACH (ayant donné pouvoir à Mme Marinette JOUANNETAUD), Mme Armelle MARTIN, Mme Renée NICOUX (ayant donné pouvoir à M. Patrice FILLoux), Mme Isabelle PENICAUD (ayant donné pouvoir à M. Eric BODEAU)

**Adopté : 18 pour - 12 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**